

## Les données naturalistes à l'épreuve de la transparence

*Naturalistic data put to the tests of transparency*

Pierre Alphandéry et Agnès Fortier

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/10291>

DOI : [10.4000/etudesrurales.10291](https://doi.org/10.4000/etudesrurales.10291)

ISSN : 1777-537X

### Éditeur

Éditions de l'EHESS

### Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2015

Pagination : 127-144

### Référence électronique

Pierre Alphandéry et Agnès Fortier, « Les données naturalistes à l'épreuve de la transparence », *Études rurales* [En ligne], 195 | 2015, mis en ligne le 01 janvier 2015, consulté le 24 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/10291> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.10291>

---

© Tous droits réservés

# LES DONNÉES NATURALISTES À L'ÉPREUVE DE LA TRANSPARENCE

Pierre Alphandéry et Agnès Fortier

**L**A CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ relève d'un savoir globalisé qui correspond à la mise en connexion des connaissances dispersées dans les multiples banques de données dont nous disposons à l'échelle de la planète [Hine 2008]. L'enjeu est de donner à voir, en la quantifiant, une représentation mondiale de la biodiversité et de garantir l'accès à l'information [Turnhout et Boonman-Berson 2011]. Cette dynamique ne peut être dissociée du sentiment de menace qui pèse sur la biodiversité : c'est comme s'il fallait identifier un maximum d'espèces inconnues avant qu'elles ne disparaissent. Cette « mise en transparence du vivant » s'incarne à travers des outils tel le Global Biodiversity Information Facility (GBIF) alimenté par des systèmes d'information provenant de différents États. Systèmes eux-mêmes constitués à partir de connaissances produites au niveau local, notamment par les associations, en France, qui représentent l'un des principaux fournisseurs de données naturalistes. Il s'agit en effet d'intégrer les données produites localement et de les rendre utilisables à une échelle supérieure.

L'articulation entre les dimensions globale et locale de ce savoir est au cœur de notre questionnement<sup>1</sup>. Nous avons choisi de l'analyser en nous appuyant sur le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) placé sous la responsabilité du ministère de l'Écologie. Ce dispositif est conçu pour rationaliser les données tenues pour disparates et hétérogènes produites, à l'échelon local, par les diverses institutions publiques et privées. Un dispositif, par conséquent, censé œuvrer dans le sens de la transparence des données (voir l'encadré page 130).

La notion de transparence que nous mobilisons ici s'applique aujourd'hui à de nombreux domaines : vie politique, administration, finance, santé, environnement. Cette notion est concomitante de la crise du politique, de l'omniprésence de la science et de l'expertise, de l'essor des politiques néolibérales et du discours consacré à l'urgence. Composée d'arguments rhétoriques, de procédures et d'outils spécifiques, la transparence doit son succès, dans un monde incertain, à son objectif principal : rendre visible et dévoiler un réel opaque qui voit le politique supplanté par la gestion.

Sans dresser un panorama exhaustif de cette notion polysémique, on peut avancer, dans le sillage des travaux généalogiques de Sandrine Baume [2011], que « l'idéologie de la transparence » se situe à la fois du côté de la vertu et du contrôle. Sur le plan étymologique, le terme désigne ce qui doit être traversé par la lumière. Mais, dans le même

---

1. Cette recherche a bénéficié d'un financement de l'Agence nationale de la recherche (ANR) dans le cadre du projet « Une privatisation de la gouvernance globale de l'environnement ? » (PRIGOUÉ) (ANR 11 - CEP - 0009).

temps, le concept pointe les obstacles   cet  clairage du r el, l gitimant ainsi la production de normes.

Concr tement, la transparence peut  tre appr hend e d'un double point de vue. D'abord comme op ration destin e   rendre visible la biodiversit  gr ce   un travail d'inventaire et de suivi des esp ces et des  cosyst mes. La transparence se fonde alors sur le postulat que l'accumulation de donn es constitue un pr alable indispensable pour lutter contre le d clin de la biodiversit . « Il faut conna tre pour agir » : tel est l'adage qui circule dans la communaut  scientifique et gestionnaire. Ce processus d'accumulation s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication qui con oivent la connaissance comme une collection de donn es objectives et standardis es [Tsoukas 1997]. Mais la transparence peut  tre  galement envisag e du point de vue de l'ouverture des donn es publiques (*open data*) conform ment aux trois axes d velopp s en 1998 par la convention d'Aarhus : tout citoyen a le droit d'acc der   l'information, de participer aux d cisions et d'exercer un recours en mati re de justice environnementale. Cette transparence s'apparente alors   une technique de gouvernement qui implique et responsabilise le citoyen au nom de la d mocratie participative et de la d fense du vivant.

Notre hypoth se est que la transparence est au c ur de la dynamique qui tend   faire  voluer une production de donn es de type artisanal et localis  vers le monde globalis  des *big data*. Toutefois, cette transparence cens e faire la lumi re sur la biodiversit  plan taire n'en laisse pas moins dans l'ombre des acteurs et des pratiques essentiels   la constitution de ce savoir global.

  partir du Syst me d'information sur la nature et les paysages (SINP) nous interrogeons la mani re dont la transparence s'inscrit dans le processus de normalisation des donn es tout en « travaillant » les associations naturalistes, lesquelles ne se r clament pas uniquement de la science mais d veloppent aussi des pratiques correspondant   des valeurs et sociabilit s diverses. Comment ces associations con oivent-elles la donn e ? Cette conception est-elle compatible avec les normes du SINP ? Ce que nous voulons pointer ici, c'est le caract re complexe de la donn e, qui recouvre plusieurs niveaux de signification selon qu'elle est envisag e dans une optique purement instrumentale ou qu'elle exprime un rapport   la nature caract ris  par diverses formes d'attachement.

Fond e sur une approche socio-anthropologique, cette recherche qui s'int resse   la mise en  uvre du dispositif SINP en France<sup>2</sup> s'appuie sur des enqu tes de terrain r alis es aupr s d'associations productrices de donn es. Elle se nourrit  galement des acquis de la litt rature fran aise et internationale sur la production des connaissances naturalistes, les syst mes d'information et les liens entre savoirs et pouvoir.

La premi re partie consacr e   la mise en visibilit  des donn es naturalistes   l'origine de l'adoption du SINP revient sur leur caract re hybride. Elle montre que la production de ces donn es au sein du monde associatif est « encadr e » dans des relations sociales, dans un contexte et un territoire particuliers, et qu'elle exprime un certain rapport   la nature.

2.   l' chelle nationale et dans diff rentes r gions : Nord-Pas-de-Calais, Franche-Comt , Poitou-Charentes.

À l'inverse, la normalisation des données relève d'un processus d'abstraction, de « désencastrement », qui vise à délocaliser et dépersonnaliser. La seconde partie mettra l'accent sur les controverses que suscite, au sein du monde associatif, l'accès aux données. Après avoir rappelé les fondements de la transparence, nous questionnerons plus particulièrement le statut ambigu des associations au regard de la convention d'Aarhus. Nous verrons que leur participation au SINP s'accompagne de la mise en place de catégories de données qui leur permettent de continuer à contrôler l'accès à la donnée.

### **La normalisation des données naturalistes : entre visibilité et invisibilité**

Fondé sur le principe de la transparence, le SINP est un facteur de transformation des pratiques qui contribue à faire apparaître une double conception de la donnée. La transparence comprise comme l'aptitude à rendre visibles les connaissances et les pratiques des producteurs de données est présentée par le SINP comme le moyen de renforcer la confiance tout en améliorant la fiabilité des données et la coopération entre producteurs et utilisateurs.

#### LA DONNÉE, OBJET COMPLEXE

Tout d'abord, qu'entend-on par donnée naturaliste ? La réponse paraît simple si l'on se réfère à la définition proposée par le SINP<sup>3</sup>. La donnée est le produit d'une observation faite sur le terrain, comportant au minimum quatre indications : la nature du taxon, le lieu, la date et le nom de l'observateur. Cette définition souligne que la donnée se situe entre

le monde des objets naturels et celui des humains mais elle ne tient aucun compte du contexte dans lequel s'est opérée la prolifération des données, à savoir l'émergence concomitante du référentiel « biodiversité » et des *big data* caractéristiques de l'ère du numérique.

La notion de donnée est ainsi liée à la diffusion des moyens informatiques (auparavant, on parlait d'observations) : elle est souvent décrite comme « la représentation conventionnelle d'une information sous une forme convenant à son traitement par ordinateur »<sup>4</sup>. Plus généralement, la production des données est soumise à des règles encadrant leur collecte, leur stockage et leur diffusion. Ces standards constituent un exemple de ce qu'Alain Desrosières appelle « les conventions d'équivalence » [2003]. Nécessaire pour assurer la compatibilité des diverses collections de données, cette opération requiert un important travail d'encodage [Beltrame et Jungen 2013]. Il s'agit en effet d'accumuler et de traiter le maximum de données sur la biodiversité pour les agréger dans des banques qui les stockent, les organisent et les diffusent. Un collectif international de scientifiques écrivait en 2008 dans la revue *Science* :

La solution est d'organiser l'information, de débloquer le pipeline qui relie les producteurs (de données) aux utilisateurs et de créer des systèmes où les données de différentes sortes [...] puissent être combinées [Scholes *et al.* 2008 : 1 044].

3. Voir le site Nature France consacré à « l'exposé du droit sur les données environnementales » (consulté le 16 mai 2013).

4. Voir [http://www.naturefrance.fr/sites/default/.../aspect\\_juri\\_sinp\\_03\\_06\\_2014.pptx](http://www.naturefrance.fr/sites/default/.../aspect_juri_sinp_03_06_2014.pptx)

## Le Système d'information sur la nature et les paysages (SINP)

Mis en place en 2007, le SINP répond au besoin de connaissance considéré comme essentiel dans la lutte pour la préservation de la biodiversité reconnue comme enjeu mondial par la Convention sur la diversité biologique (CDB) de 1992.

Cet instrument d'action publique peut être assimilé à ce que Paul Edwards et ses collègues [2013] qualifient de « *knowledge infrastructures* » : « *They consist of numerous systems, each with unique origins and goals, which are made to interoperate by means of standards, socket layers, social practices, norms, and individual behaviors that smooth out the connections among them.* »

Ce projet consiste à intégrer le maximum de données sur la nature et les paysages en France pour les rendre utilisables à une échelle plus large. Il s'inscrit ainsi dans l'esprit de la convention d'Aarhus et de la directive européenne Inspire : mettre l'information environnementale à la disposition du plus grand nombre.

Le SINP repose sur un fonctionnement en réseau et une architecture fortement décentralisée : il s'agit de « faciliter la mise en relation d'acteurs en vue d'améliorer la gestion et la circulation d'informations géolocalisées en offrant un cadre méthodologique de référence. Il est conçu comme un dispositif collaboratif et décentralisé de mutualisation des ressources, des méthodes et des données » (protocole SINP, 2013).

L'approche mise en avant intègre la diversité spécifique et écosystémique mais ne prend pas en compte la diversité infraspécifique et fonctionnelle. La biodiversité est alors appréhendée comme un stock d'espèces quand les écologues la conçoivent de plus en plus comme un flux d'interactions entre espèces et milieux.

L'image du pipeline indique combien les données sont appréhendées du point de vue des flux et combien elles mobilisent les technologies de l'information et de la communication pour faire face aux exigences d'un savoir scientifique global sur la biodiversité. Ce cadre a donné lieu à une définition de la donnée naturaliste qui domine parmi les institutions internationales : conçue avant tout comme un instrument au service de la science et de l'action publique, elle semble relever exclusivement du calcul rationnel et servir une objectivation de la nature. Tout se passe comme s'il s'agissait de dévoiler un réel déjà présent au risque d'oublier que les données sont le produit de catégories, de classifications ou autres conventions issues des mondes scientifique, social et politique<sup>5</sup>. Ce qui est d'autant plus problématique que les données sont des instruments de gouvernement essentiels qui témoignent des liens étroits entre le pouvoir et le savoir. Comme l'explique Béatrice Hibou :

L'exercice du pouvoir dépend de plus en plus d'informations quantifiées produites par des données intégrées, sélectionnées, filtrées et élaborées de façon à pouvoir agir rapidement, efficacement et de façon transparente [2013 : 113].

Ce point de vue trouve aussi sa traduction dans l'intense activité de « rapportage » (*reporting*) et de comparaison (*benchmarking*) à laquelle se livrent les outils omniprésents du management voués à rendre compte, au nom de la transparence, de l'état de la biodiversité.

La volonté de considérer les données naturalistes comme objectives, c'est-à-dire comme produites « indépendamment des agents humains » [Tsoukas 1997], laisse dans l'ombre

le rôle que jouent les bénévoles et les associations. En suivant au plus près le fil de la fabrication des données, on ne peut ignorer l'existence d'éléments subjectifs dans la démarche d'objectivation qui traduit un certain rapport à la nature. Ainsi, à côté d'une vision dominée par la rationalisation et le calcul, une autre conception existe, portée par les observateurs de terrain, qui mêle étroitement nature et culture, connaissances scientifiques et connaissances issues de l'expérience pratique. Les associations naturalistes apparaissent comme le siège de cette expression multiple.

#### L'ENCASTREMENT DES DONNÉES

D'abord cantonnée au périmètre des relations entre associations, ministère de l'Environnement et Muséum d'histoire naturelle, la production des données naturalistes en France est restée largement liée au monde des naturalistes amateurs et des associations [Micoud 2001 ; Alphanféry et Fortier 2013]. Nous allons montrer comment des liens particuliers au territoire et des rapports sociaux spécifiques rendent collectivement possible leur fabrication au sein des associations. La donnée, pour paraphraser Karl Polanyi<sup>6</sup>, est « encadrée » dans une multiplicité de contextes : un territoire, des connaissances, des conventions, des institutions et des rapports humains.

5. « Biodiversity data bases, the different taxonomic and other categories and standards they involve and the data that they store are all human made » [Turnhout *et al.* 2011 : 4]. Voir aussi G. Bowker [2000].

6. Évoquant les rapports entre le domaine de l'économie et la société [Polanyi 1944].

Les sciences naturalistes se fondent sur l'observation du vivant *in situ* : elles font donc appel à d'autres compétences que celles qui sont mobilisées dans « le confinement des laboratoires » [Kohler 2002]. Les producteurs de données naturalistes sont généralement des individus qui manifestent une sensibilité particulière à l'observation du vivant dans un cadre familier [Charvolin *et al.* 2007 ; Roux *et al.* 2013]. Cette familiarité au lieu, associée à une sensibilité à certaines espèces, permet à l'observateur d'aiguiser son regard et de développer au fil du temps des compétences et une expérience qu'il met au service de la communauté :

On sait que, dans tel biotope, on va chercher l'une ou l'autre russule<sup>7</sup> mais on sait avec un peu d'habitude que les russules ont toujours des chapeaux vivement colorés (rouge, vert, mauve, jaune, etc.), et, automatiquement, quand les yeux vont se poser sur une tâche jaune on ne va pas se poser de question. On dira : ça, c'est une russule vraisemblablement *Claroflava*... (amateur éclairé)

Tous ces éléments traduisent une « épaisseur humaine » de la donnée et un « regard naturalisé » des amateurs, notamment des plus expérimentés, qui sont autant de ressources indispensables mais invisibles dans la production des connaissances au sein du monde associatif. La sensibilité conjugée à la vigilance est une dimension essentielle pour qualifier l'expérience que les associations et leurs membres (f)ont de l'environnement. Cette expérience est elle-même indissociable de l'appartenance à un collectif. La production des connaissances s'inscrit ainsi dans des rapports d'échange et de confrontation des

savoirs, par exemple à l'occasion de sorties de terrain et de formations qui permettent à chacun de mettre à l'épreuve ses connaissances et de les affiner. Aussi l'organisation d'expositions s'avère-t-elle être un moment privilégié pour ce président d'une association de mycologues :

En interne, il y a une sorte d'émulation à aller chercher chacun ses raretés. Depuis plusieurs années, on organise des récoltes de manière à faire des relevés dans différents secteurs de la région en même temps : ça apporte beaucoup du point de vue du programme d'inventaire et de cartographie [...] Sur le plan scientifique, c'est l'occasion de voir beaucoup de choses, d'analyser, d'apprendre. Dans le cadre d'une expo, on n'est certes pas dans le milieu mais ça présente l'avantage de rassembler toutes les espèces d'un groupe de manière à pouvoir les comparer en demandant des explications.

La production de connaissances est souvent assortie de la mise en commun de ressources et compétences diverses : temps, savoir sur la faune et la flore ou encore dans d'autres domaines utiles aux sciences naturalistes comme l'informatique, la photographie, la microscopie, les langues, etc. Mais l'encastrement des données signifie avant toute chose leur inscription dans des liens sociaux, des relations d'appartenance, des rapports de convivialité mais aussi de confiance, ciment nécessaire à l'engagement mutuel durable. La pratique qui consiste à accoler le nom de l'observateur à la donnée en est une parfaite

---

7. Les russules figurent parmi les champignons les plus répandus dans les bois et les forêts.



illustration : au-delà du signe de reconnaissance, c'est un indicateur de traçabilité qui permet d'évaluer sa pertinence eu égard à la réputation de l'observateur et d'obtenir de ce dernier des précisions sur la donnée collectée.

En somme, la collecte de données dans un cadre associatif repose sur un ensemble de compétences issu d'une dynamique qui mêle différents registres : la passion, le désir de connaissance, le plaisir d'être ensemble, la quête de reconnaissance, le partage d'un projet commun (réalisation d'inventaires), le sentiment de responsabilité vis-à-vis de la nature. Cette forme d'engagement connaît cependant des évolutions avec le développement des techniques de l'information et de la communication et avec les transformations plus générales de la société. Jusque dans les années 1980, devenir naturaliste bénévole relevait d'un long parcours de socialisation qui s'apparentait à un véritable habitus familial ou professionnel. Depuis lors, les bénévoles sont souvent plus autonomes, plus mobiles professionnellement, davantage familiarisés avec les technologies du web [Flichy 2010] et ils s'investissent moins longtemps dans un domaine particulier [Ion 2012]. Ces amateurs recherchent une activité collaborative qui leur permette de faire valoir leurs compétences, d'accéder à des connaissances que l'on acquiert rarement à l'école et de se réaliser comme individus [Worms 2006]. Toutefois, la montée de l'individualisme n'a pas fait disparaître, au sein de la jeune génération, le sentiment de responsabilité vis-à-vis de la nature.

Toute production de données au sein d'une association reste donc fortement indexée à la

qualité des liens de sociabilité qui la structurent et à la mise en commun d'éléments scientifiques et de savoirs divers. Autrement dit, le cadre associatif est un espace où s'articulent le cognitif et les relations sociales.

Le processus d'objectivation incarné par le SINP, que nous allons examiner à présent et qui consiste à occulter ces différents contextes constitutifs de la fabrication des données, peut ainsi être envisagé comme une forme de désencastrement.

#### NORMALISER ET DÉSENCASTRER LA PRODUCTION DE DONNÉES

Intéressons-nous à la dynamique de ce dispositif qui, au nom de la transparence, s'attache à délocaliser les normes et à instaurer d'autres formes de confiance. Cette normalisation s'inscrit dans un long processus engagé dans les années 1970 à l'échelle nationale, au moment où l'informatique faisait son apparition au Muséum [Alphandéry et Fortier 2012]. À compter des années 1990, l'émergence du paradigme de la biodiversité marque un tournant dans ce mouvement de rationalisation. En s'internationalisant, ce dernier donne lieu à la mise en place d'un équipement scientifique destiné à accompagner les politiques en faveur du vivant. Pour gérer la biodiversité au niveau global, une panoplie d'outils voit alors le jour : instruments de mesure, nomenclatures, indicateurs, référentiels, banques de données, systèmes d'information. Ces outils concourent à la production de données standardisées, aptes à circuler mais de plus en plus détachées des enjeux définis à l'échelle des territoires.

Comme le note Haridimos Tsoukas [1997], à l'ère de la globalisation et de la société en



réseau, la connaissance est réduite à une information abstraite, décontextualisée, objectivée. Le danger de ce réductionnisme qui consiste à faire entrer une réalité complexe dans des catégories détachées de leur ancrage local, c'est d'appauvrir la connaissance et de rendre du même coup l'information non interprétable ou sujette à des interprétations divergentes. Ce que confirme à sa manière le membre de cette association :

La donnée brute mise dans un système [...] entre les mains de personnes inconnues, moi, je m'en méfie beaucoup. Par exemple, vous vous baladez, vous voyez un couple de chouettes : c'est une donnée (tel endroit, telle heure) [...] Vous allez mettre ça dans une base de données. Comment l'interpréter ? S'agit-il de deux adultes ? Est-ce vraiment un couple ? Y'a une chouette qui est dans un trou : est-ce qu'elles vont nicher ? Vous voyez : y'a beaucoup d'interprétations possibles. Si vous êtes ornithologue, que vous connaissez le coin et que vous savez que la chouette chevêche niche là depuis dix, quinze ans, vous allez vous dire : couple nicheur de chouettes chevêches, comme traditionnellement dans le secteur. Si vous connaissez le coin et que c'est la première fois que le couple arrive, ça a tout à fait une autre signification : c'est-à-dire qu'il y a un nouveau territoire qui vient d'être conquis par un couple de chouettes chevêches, espèce en fort déclin. Alors, qu'est-ce que ça veut dire : est-ce qu'elle n'est plus en déclin... ? (amateur éclairé)

Dans un autre registre, l'objectivation des données inhérente à la dynamique de standardisation conduit à gommer les formes d'attachement associées, chez les naturalistes

amateurs, à telle ou telle espèce. Par exemple, celles qui disposent d'une valeur patrimoniale pour la région (faucon pèlerin ou Grand rhinologie<sup>8</sup> en Nord-Pas-de-Calais) se trouvent placées sur le même plan que des espèces considérées localement comme communes.

Le SINP peut être appréhendé comme un processus de désencastrament au sens où il contribue à faire évoluer une production de données localisée, caractérisée par des savoirs personnifiés et des rapports de confiance, vers une production élaborée selon des méthodes et des référentiels standardisés. La particularité des savoirs normalisés tels qu'ils ont été définis par le SINP est qu'ils s'apparentent à ce que Anthony Giddens [1994] appelle des systèmes experts, c'est-à-dire des savoirs codifiés et abstraits détachés de toute référence aux conditions locales d'interaction mais néanmoins reconnus comme valides par les producteurs et utilisateurs. Les systèmes experts qui organisent de vastes pans de notre univers quotidien sont largement tributaires de la confiance qui leur est accordée. Cette forme de confiance est à distinguer de celle qui a trait aux personnes et qui s'attache à repérer dans les relations de face-à-face les valeurs d'autrui.

Ainsi, la quête de transparence poursuivie par le SINP se fait au détriment du savoir local lié à la présence de longue durée des associations. La normalisation contraint ces dernières à se déterminer par rapport à cette vision ; elle bouleverse les relations au sein même des associations mais aussi entre elles.

---

8. Espèce de chauve-souris.

C'est en effet à l'échelle de la région que le dispositif du SINP articule ce qui vient du terrain et les conceptions qui s'expriment au plan national.

Cette mise en visibilité de la biodiversité qu'incarne le SINP se combine, comme on va le voir, avec une autre forme de transparence : celle du droit d'accès à l'information.

### **Controverses autour de l'accès aux données**

La transparence est ici considérée comme une technique de gouvernement destinée, au nom de la démocratie, à favoriser l'implication du plus grand nombre. Les pouvoirs publics s'attachent à présenter la transparence comme une phase participative qui romprait avec les politiques du secret qui ont longtemps caractérisé la gestion du risque en France [Lascoumes 2001].

Nous examinerons comment les associations régionales et locales ont réagi face à cette ouverture qui leur était imposée et de quelle manière certaines d'entre elles ont négocié leur participation au SINP en exigeant que soient respectées des règles d'accès aux données. Mais précisons d'abord dans quel contexte s'institutionnalise la transparence.

#### LA TRANSPARENCE EN QUESTION

Envisagée comme une ressource, un outil de dévoilement ou encore comme une incitation à agir, la donnée relève aussi du droit d'accès des citoyens à l'information [Lawrence et Turnhout 2010]. Ce droit s'est peu à peu imposé depuis les années 1970, notamment dans le domaine de l'environnement, grâce à une série de dispositions nationales, européennes et

internationales, dont la convention d'Aarhus adoptée en 1998 et ratifiée par la France en 2002<sup>9</sup>. L'exigence de transparence y est présentée comme le moyen de sensibiliser les citoyens à la question environnementale et de renforcer leur implication dans la prise de décision. L'information comme instrument de responsabilisation doit permettre d'instaurer un meilleur partage du pouvoir entre État, décideurs économiques et citoyens, condition indispensable à la promotion du développement durable.

À l'ère de la société du risque [Beck 2001], on peut toutefois s'interroger sur la portée de cette apparente ouverture que représente le droit d'accès à l'information. Procède-t-elle uniquement d'une volonté de partage du pouvoir et des responsabilités en vue d'une meilleure prise en charge des problèmes environnementaux ? Ne vise-t-elle pas également à pallier le sentiment de défiance des citoyens envers les gouvernants et la science ?

Plusieurs arguments concourent à relativiser les objectifs affichés par la convention d'Aarhus sur le droit d'information du public.

D'abord, pour être effectif, ce droit suppose que les citoyens soient en capacité de traiter, comprendre et utiliser cette information [Heald 2006]. Or, comme le suggère Haridimos Tsoukas [1997], il existe une forte asymétrie pour ce qui est des connaissances entre producteurs de données et utilisateurs potentiels, laquelle peut donner lieu à des divergences d'interprétation compte tenu de la plus grande expérience des premiers. Ainsi, comme le mentionne ce responsable d'association :

---

9. Sur l'histoire du droit à l'information, se reporter à M. Prieur [1999], P. Lascoumes [2001] et J. Baril [2012].

En ornithologie, on part du principe que, sur une donnée ou un groupe de données brutes, l'interprétation qui peut être faite peut être totalement différente si c'est un naturaliste qui analyse les données ou un promoteur immobilier.

Ensuite, il faut préciser que, en dépit des pétitions de principe sur la démocratie et la participation, l'exigence de transparence concerne uniquement les « autorités publiques ». Les acteurs du privé ne sont pas, au nom du secret industriel et commercial et des règles de la concurrence, soumis à cette obligation<sup>10</sup>. S'appuyant sur la convention d'Aarhus, Michael Masson [2010] montre comment la norme de la transparence est « cadrée » par une conception libérale qui envisage le droit à l'information plus comme un outil destiné à promouvoir l'efficacité des marchés que comme un moyen de traiter les problèmes environnementaux.

Ces quelques remarques jettent le doute sur les vertus de la transparence : celle-ci concourrait moins à renforcer le pouvoir des citoyens qu'à promouvoir un ensemble d'activités et de services marchands tout en améliorant l'efficacité des services publics<sup>11</sup>.

Voyons à présent comment cette norme qui s'institutionnalise à travers le SINP affecte les associations productrices de données, qui présentent la particularité d'être des structures privées agissant au nom de l'intérêt général.

#### LES ASSOCIATIONS : ENTRE PUBLIC ET PRIVÉ

La mise en œuvre du SINP a suscité de nombreuses interrogations au sein des associations naturalistes qui ont perçu ce dispositif comme une mainmise de l'État sur leurs banques de données :

Il va falloir qu'on mette à disposition notre outil sans reconnaissance du travail accompli notamment par les bénévoles (représentant d'une association implantée en Rhône-Alpes, 2006).

De ce fait, de nombreux responsables d'associations ont revendiqué la propriété de leurs données dès lors que celles-ci reposaient sur l'investissement et le travail des bénévoles :

Les misérables subventions qu'on nous donne sont loin de couvrir les heures et les heures passées sur le terrain (membre d'association, 2007).

Quant aux études réalisées par les associations à la demande de l'autorité publique (État, collectivités territoriales), elles ont également soulevé de nombreuses questions au regard de la convention d'Aarhus :

Le propre d'une association comme la nôtre, c'est de réaliser des études avec la contribution des salariés et des non-salariés (bénévoles, stagiaires encadrés par les bénévoles et les salariés). Et, là, tout le monde n'a pas le même statut [...], et c'est un peu difficile à admettre pour le bénévole que « sa » donnée soit automatiquement rendue publique et qu'il ignore ce qu'elle va devenir (chargé de mission au sein d'une association, 2011).

10. À noter cependant que, à la suite du Grenelle de l'Environnement, la Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020 invite l'ensemble des parties prenantes, dont les acteurs économiques, à s'impliquer de manière volontaire dans le partage et la diffusion des connaissances.

11. Sur les raisons du partage des données publiques, se reporter également à P. Gautreau et M. Noucher [2013].

En outre, certains ont dénoncé les pressions, l'interprétation parfois abusive du texte de la convention et le chantage que les pouvoirs publics ont exercé à l'échelle régionale pour « s'accaparer » les données produites par les associations.

Ces réactions parfois très vives qui ont accompagné la mise en œuvre du SINP ont mis l'accent sur le flou juridique qui entoure les données produites par les associations naturalistes et, plus largement, sur leur statut hybride : tout en relevant du droit privé, ces associations ont été reconnues d'utilité publique par la loi de protection de la nature de 1976 à travers l'octroi d'un agrément [Prieur 1999]. À l'heure où les politiques d'inspiration néolibérale encouragent le transfert de certaines missions de l'État vers le secteur privé ou encore le partenariat public-privé, la clarification du statut des données apparaît comme un enjeu essentiel pour de nombreuses associations qui entendent conserver le contrôle et la maîtrise de la propriété intellectuelle des données.

Cette question s'avère d'autant plus cruciale que le monde associatif doit faire face au désengagement de l'État. Confrontées à la baisse des subventions publiques et placées en situation de concurrence avec le secteur privé<sup>12</sup>, les associations se voient de plus en plus contraintes de recourir au marché. Les données représentent dès lors, pour celles qui ont fait le choix de la professionnalisation, une ressource monnayable, un moyen de faire valoir leur expertise [Alphandéry et Fortier 2015]. Toutes, cependant, ne sont pas disposées à se conformer à cette logique et certaines refusent d'assimiler la donnée à une marchandise (*commodity*) :

Pour nous, la production des données s'inscrit forcément dans un contexte de défense de la nature. Ce sont des outils pour les décideurs pour mieux mesurer finalement l'évolution assez catastrophique de notre littoral (présidente d'une association).

Et de se démarquer de ceux qu'elle qualifie de « producteurs de données » :

[Ils] s'inscrivent dans une approche complètement différente où toutes les données sont prises comme des entités qui auraient une existence presque individuelle, sortie d'un contexte qui, pour nous, est décisif<sup>13</sup>.

Cette volonté de conserver la maîtrise de ses données renvoie au rôle de responsable ou de vigie de la biodiversité que revendiquent certaines associations à l'échelle locale. En ce sens, leur activité les rapproche de la notion de « public » telle qu'elle est développée par John Dewey [1927], qui la définit comme un regroupement d'acteurs impliqués dans la défense d'une cause commune.

Or, qu'elles se situent dans une optique de prise en charge d'un « bien commun » ou de marchandisation plus ou moins assumée de leur activité, la plupart des associations revendiquent, dans le cadre du SINP, des conditions particulières de diffusion des données.

---

12. En plein essor du fait notamment de la multiplication des bureaux d'étude.

13. Ces observations corroborent celles qui ont pu être réalisées lors de la mise en place du dispositif All Taxa Biodiversity Inventory (ATBI) dans le Parc national du Mercantour et le Parco delle Alpi Maritime [Granjou et al. 2014].

ORGANISER LA TRANSPARENCE :  
UNE STRAT EGIE DE SURVIE

La transparence li e au droit d'acc es   l'information n'emp eche pas pour autant l'adoption d'un certain nombre de r gles. La mise   disposition « au nom de l'int r t g n ral » des donn es d tenues par les associations est, depuis plusieurs d cennies d j , l'objet d'initiatives et de d bats <sup>14</sup>, en particulier   cause du risque r el de destruction ou de pillage des donn es sensibles et de leur exploitation   des fins commerciales. L'id e est de faire reconnaître le travail accompli par les b n voles.

La r alisation, dans les ann es 1980, de l'inventaire des zones naturelles d'int r t floristique et faunistique (ZNIEFF) largement fond  sur le travail des associations diss min es dans les r gions, s'est accompagn e de la mise en place d'un code de d ontologie et d'un r glement d'utilisation des donn es. Ces derniers ayant pour but d'instaurer la confiance et de garantir la reconnaissance entre les producteurs et le Mus um d'histoire naturelle [Beaufort et Maurin 1988] <sup>15</sup>. Dans la pratique, ces dispositions ont  t  difficiles   appliquer. Elles ont n anmoins permis d'adopter un principe de base <sup>16</sup> : conserver la ma trise des observations de terrain. Pour ce faire, on a invent  des cat gories de donn es qui correspondent   des constructions sociales et dont la principale fonction consiste   ne pas r v ler la localisation pr cise de l'observation <sup>17</sup>.   c t  d'autres techniques classiquement utilis es <sup>18</sup>, cette mise en cat gorie participe d'une op ration que l'on pourrait qualifier de floutage <sup>19</sup>.

Avec le SINP, une nouvelle cat gorie a vu le jour,   savoir les « donn es  l mentaires d' change » (DEE) : normalis es, ces donn es

sont appel es   circuler tout en offrant aux fournisseurs priv s un principe d rogatoire qui leur permet de les flouter.   travers l'invention de cette cat gorie, on assiste   une ren gociation portant sur ce qui peut  tre rendu

---

14. Voir Odonat (Office des donn es naturalistes d'Alsace), « Principes d' change des donn es naturalistes du monde associatif. Premieres propositions », France Nature Environnement, 2001, 54 p.

15. Plus r cemment et dans un autre registre, Isabelle Mauz et Elsa Faug re [2013] ont soulign  l'importance qu'il y a   cr er des relations de confiance entre syst miciens et sp cialistes de la biologie mol culaire   propos de la technologie du barcoding qui requiert une contribution active des premiers dans le d veloppement de cette nouvelle technique de connaissance du vivant.

16.   titre d'exemple, on peut consulter le « Code de d ontologie pour la gestion des donn es ornithologiques par la LPO PACA » adopt  en 2004 et dont la version actualis e est disponible sur [http://www.pdf-repo.com/pdf\\_1d/10bdg1oc6m9508f0323.html](http://www.pdf-repo.com/pdf_1d/10bdg1oc6m9508f0323.html)

17. Il est alors fait r f rence tant t   des donn es brutes, tant t   des donn es de synth se compil es ou agr g es   l' chelle communale ou   des mailles g ographiques de 10 kilom tres de c t , tant t   des donn es interpr t es, autrement dit analys es en r f rence   une probl matique particuli re. D'autres appellations sont  galement utilis es pour d signer ces cat gories : donn es « primaires », « secondaires », « tertiaires ». Voir Odonat, « Principes d' change des donn es naturalistes du monde associatif. Premieres propositions », France Nature Environnement, 2001.

18. La traduction des donn es sous forme de cartographie, de synth se, d'atlas ob it   cette dynamique et conna t un v ritable essor dans le cadre des technologies de l'informatique fond es sur les flux de donn es g o-localis es tel le Web Map Service (WMS).

19. Terme emprunt    la photographie et qui signifie « rendre flou ».

visible par la circulation des données et ce qui doit rester invisible. Ainsi le SINP offre-t-il aux associations des garanties comme le respect de la propriété intellectuelle, l'obligation de citer les producteurs de données et l'interdiction de commercialiser les DEE<sup>20</sup>. Néanmoins, il s'appuie sur une centralisation des données à l'échelle régionale<sup>21</sup>, qui laisse perplexe ce responsable d'association :

À partir du moment où les gens confient leurs données [...], ils se disent : mais qu'est-ce qu'on va en faire ? C'est quand même moi qui suis l'expert sur cette question-là. Donc on va utiliser ma donnée et l'interpréter et, si ça se trouve, je ne serais même pas d'accord avec cette interprétation. Donc je suis dépossédé de mon expertise. On me pique mon expertise.

Certaines associations souhaitent continuer à traiter directement avec leurs interlocuteurs au niveau local (bureaux d'étude et autres structures en charge de la biodiversité) par le biais de conventions destinées à préciser les conditions d'utilisation de leurs données<sup>22</sup>.

En tant que collectifs de citoyens inscrits dans un territoire et disposant de compétences et d'une expérience forgées dans la durée, bon nombre d'associations revendiquent leur plus grande légitimité à analyser, interpréter et rendre intelligibles les données qu'elles ont elles-mêmes produites. À ce titre, elles n'entendent pas se laisser déposséder de leur expertise. Parce qu'elles sont détentrices de connaissances qui vont bien au-delà de la seule localisation des espèces, elles estiment être plus à même de restituer toute la complexité de la donnée tout en pouvant exercer dans le même temps leur rôle de vigie. Ainsi, lors du

projet de construction d'une éolienne dans une commune, les données disponibles à l'échelle communale permettaient d'attester la présence d'un Grand rhinolophe mais cette information s'avérait insuffisante, comme le suggère le producteur de la donnée :

Ce n'est pas un Grand rhinolophe que j'ai ! J'ai ma colonie qui est à 3 kilomètres. Celui que tu as vu là, il vient chasser. C'est un terrain de chasse : donc, si on met une éolienne [...], elle va être dans les terrains de chasse de la colonie. Quand je transmets mes données au G. [association chargée de centraliser les données sur la faune à l'échelle régionale], je perds ce niveau. Le bureau d'étude chargé de réaliser l'étude d'impact ne va plus passer par moi pour avoir les données : il va aller voir le G. en lui demandant toutes les données (oiseaux, papillons, etc.) de la commune de H. [Dès lors], moi, petit fournisseur de données, je ne suis plus au courant. Je ne suis plus au courant qu'il y a un parc éolien qui peut se faire là-bas. Bien sûr, après je serai au courant mais peut-être trop tard. Y'a tellement de trucs qui se font que, au moins, ça me permet de garder une forme de veille.

Cet exemple montre que, à travers le processus de centralisation des données, c'est à

20. Circulaire du 15 mai 2013 relative au protocole d'adhésion au SINP, ministère de l'Écologie, en ligne sur le site Nature France.

21. Qui passe par la mise en place de plates-formes, comme en Franche-Comté, ou de réseaux de fournisseurs de données, à l'image du RAIN (Réseau des acteurs de l'information naturaliste) dans le Nord-Pas-de-Calais.

22. Sur les problèmes qu'engendre la mise en circulation des données, voir I. Mauz [2012].



la fois la capacité d'expertise de l'association qui est remise en cause mais aussi sa visibilité aux yeux de ses principaux partenaires, les pouvoirs publics notamment. Cette volonté que manifestent certains naturalistes à maîtriser l'usage d'une partie de leurs données ne les empêche pas d'en diffuser d'autres ou d'avoir recours à des collections de données à des échelles diverses (du local à l'international) en utilisant parfois même sans modération les technologies d'aujourd'hui :

On est content car la donnée avec les tablettes, c'est quasiment en direct. Et ça devient comme une addiction, c'est-à-dire que, le soir, je ne peux pas m'empêcher d'aller voir sur ce site pour savoir ce qui a été vu à tel endroit, ce qui bouge, si les premiers mouvements des tarins des aulnes<sup>23</sup> sont notés, s'il y a eu un gros passage (responsable d'association).

Tout cela témoigne de la diversité des statuts que les naturalistes accordent aux données qui ont trait à leur espace familier.

## Conclusion

L'étude de la production des données naturalistes nous confronte à un objet aux facettes et aux usages multiples, que nous avons choisi d'appréhender en articulant ses dimensions locale et globale. Jusque récemment, ces données étaient un produit occasionnel de l'activité des associations, dont l'usage était localisé et essentiellement dévolu à la protection de la nature. À l'heure des *big data*, de la mondialisation de l'information et du « gouvernement par les chiffres », ces données acquièrent une importance croissante et s'inscrivent dans une logique essentiellement comptable.

Depuis l'émergence du paradigme de la biodiversité, les débats sur la qualité et la circulation des données ont été récurrents. Ils se sont traduits par un mouvement d'abstraction et de standardisation qui marque l'apparition d'un nouveau régime de production des savoirs naturalistes caractérisé par « un assemblage d'institutions et de croyances, de pratiques et de régulations politiques et économiques qui délimitent la place et le mode d'être des sciences » [Pestre 2003 : 36]. Ainsi la normalisation portée par le SINP correspond-elle à un surcroît de rationalisation des procédures de production des données à travers la délocalisation des normes. Cette dynamique est conforme à la conception de la donnée qui s'est imposée dans le monde de la biodiversité globale. En revanche, elle diverge de la conception qui sous-tend la production des données au sein du monde associatif et qui est encadrée dans des formes d'attachement territorial et des liens sociaux.

La production des données repose sur un agencement fragile de compétences, de confiance et de reconnaissance qui relève majoritairement des bénévoles. Ainsi, dans le régime actuel de production des savoirs naturalistes coexistent une donnée objectivée, correspondant aux normes du SINP, et une donnée issue du travail associatif, combinant objectivité et subjectivité. Cette tension fait écho à l'opposition dessinée par Manuel Castells [1999] entre un « espace des lieux » qui privilégie l'interaction sociale de proximité et l'organisation politique – et dont il

---

23. Espèce de passereau.



rappelle l'importance anthropologique – et l'« espace des flux » dominant, qui organise à distance les pratiques sociales par la maîtrise des systèmes de télécommunication et d'information. L'espace des lieux représente l'épaisseur humaine et historique de la donnée, en particulier l'ensemble des connaissances et compétences acquises par l'expérience et que les naturalistes mobilisent même si ces dernières sont du domaine du non-visible [Tsoukas 1997 ; Strathern 2000]. À l'inverse, la donnée envisagée dans l'espace des flux est décontextualisée, désencastrée des relations sociales, autrement dit débarrassée d'un ensemble de considérations au profit de normes susceptibles de la rendre cumulable et comparable à d'autres données.

Nous avons montré que la dynamique de transparence incarnée par le SINP s'apparente à une forme de réductionnisme. La transformation des connaissances locales en informations accessibles à tous – que nous avons qualifiée à la suite de Karl Polanyi de « désencastrement » – implique un appauvrissement des savoirs. Ce que l'on gagne en visibilité et accessibilité, on le perd en compréhension et précision. La logique du dénombrement et de la quantification laisse dans l'ombre des connaissances informelles, tacites, qui

s'avèrent pourtant essentielles à l'interprétation des données.

La connaissance liée à la biodiversité n'est pas seulement une information mais un savoir indissociable d'un contexte social, politique et culturel. La diversité du vivant rend chaque site singulier par la combinaison des facteurs propres à son fonctionnement écologique et des usages sociaux qui s'y exercent. Dans ces conditions, la gestion de la biodiversité ne peut se concevoir qu'à l'échelle locale, à la différence du « climat dont les actions peuvent s'étayer sur l'équivalent CO<sub>2</sub> comme mesure universelle et comme mode d'articulation des actions locales et des enjeux planétaires » [Godard 2005 : 7].

L'érosion de la biodiversité n'est donc pas seulement une affaire de *big data*. Elle se joue localement dans la prise en compte des formes de savoir et de publicisation des problèmes qui émergent notamment dans le cadre des activités associatives et qui renvoient, pour reprendre les termes de John Dewey, à la « définition d'un problème public » [1927].

Tirillées entre une logique de proximité coopérative et une logique de professionnalisation de plus en plus dépendante du marché, les associations pourront-elles continuer à exercer leur rôle de vigie ?

## Bibliographie

- Alphan ery, Pierre et Agn es Fortier** — 2012, « Normes, savoirs, pouvoir dans la production des donn es naturalistes en France », in P. Alphan ery, M. Djama, A. Fortier et E. Fouilleux eds., *Normaliser les conduites au nom du d veloppement durable*. Paris,  ditions Qu e : 141-156. — 2013, « Les donn es sur la nature entre rationalisation et passion », *Revue du MAUSS* 2 (42) : 202-220. DOI (Digital Object Identifier) : 10.3917/rdm.042.0202. — 2015, « Quelle professionnalisation pour les associations productrices de donn es ? », in G. Bouleau, J. Candau, I. Mauz et A. Richard-Ferroudji eds., *Les activit s professionnelles   l' preuve de l'environnement*. Toulouse,  ditions Octares : 15-33.
- Baril, Jean** — 2012, « Droit d'acc s   l'information environnementale : pierre d'assise du d veloppement durable ». Th se de doctorat en droit, Universit  de Laval, Qu bec.
- Baume, Sandrine** — 2011, « La transparence dans la conduite des affaires publiques. Origine et sens d'une exigence ». Consultable sur <http://www.raison-publique.fr/article459.html>
- de Beaufort, Fran ois et Herv  Maurin** — 1988, « Le secr tariat de la faune et de la flore et l'invention du patrimoine naturel. Objectif, m thodes et fonctionnement ». Paris, Secr tariat Faune Flore-MNHN.
- Beck, Ulrich** — 2001, *La soci t  du risque*. Paris, Aubier, « Alto ».
- Beltrame, Tiziana Nicoletta et Christine Jungen** — 2013, « Cataloguer, indexer, encoder », *Revue d'anthropologie des connaissances* 4 (7) : 747-759.
- Bowker, Geoffrey C.** — 2000, « Biodiversity data diversity », *Social Studies of Science* 30 (5) : 643-683.
- Castells, Manuel** — 1999, *L' re de l'information*. Tome 1 : *La soci t  en r seau*. Paris, Fayard.
- Charvolin, Florian, Andr  Micoud et Lynn K. Nyhart** — 2007, *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*. La Tour-d'Aigues,  ditions de l'Aube.
- Desrosi res, Alain** — 2003, « La qualit  des quantit s », *Courrier des statistiques* 105-106 : 51-63.
- Dewey, John** — 1927, *Public and its problems*. New York, H. Holt (traduction fran aise : Paris, Gallimard, 2010).
- Edwards, Paul N., Steven J. Jackson, Melissa K. Chalmers, Geoffrey C. Bowker, Christine L. Borgman, David Ribes, Matt Burton et Scout Calvert** — 2013, « Knowledge infrastructures. Intellectual frameworks and research challenges ». Report of a workshop sponsored by the National Science Foundation and the Sloan Foundation, University of Michigan School of Information, 25-28 May 2012. Ann Arbor, Deep Blue. Consultable sur <http://hdl.handle.net/2027.42/97552>
- Flichy, Patrice** — 2010, *Le sacre de l'amateur. Sociologie des passions ordinaires   l' re num rique*. Paris, Le Seuil.
- Gautreau, Pierre et Matthieu Noucher** — 2013, « Gouvernance informationnelle de l'environnement et partage en ligne des donn es publiques. Politiques et pratiques de l'open data environnemental (Am rique du Sud, France) », *Networks and Communication Studies, Netcom* 27 (1-2) : 5-21.
- Giddens, Anthony** — 1994, *Les cons quences de la modernit *. Paris, L'Harmattan.
- Godard, Olivier** — 2005, « Les conditions d'une gestion  conomique de la biodiversit . Un parall le avec le changement climatique », Chaire de d veloppement durable, EDF-Polytechnique, Cahiers n  2 005-017 : 1-13.
- Granjou, C line, Isabelle Mauz, Marc Barbier et Philippe Breucker** — 2014, « Making taxonomy environmentally relevant. Insights from an All Taxa Biodiversity Inventory », *Environmental Science & Policy* 38 : 254-262. Consultable sur <http://dx.doi.org/10.1016/j.envsci.2014.01.004:254-262>
- Heald, David** — 2006, « Varieties of transparency », in C. Hood et D. Heald eds., *Transparency : the key to better governance ?* Oxford, Oxford University Press : 25-43.
- Hibou, B atrice** — 2013, *La bureaucratisation du monde   l' re n olib rale*. Paris, La D couverte.
- Hine, Christine** — 2008, *Systematics as cyberscience. Computers, change, and continuity in science*. Cambridge (Ma), Londres, The MIT Press.
- Ion, Jacques** — 2012, *S'engager dans une soci t  d'individus*. Paris, Armand Colin.
- Kohler, Robert E.** — 2002, « Labscapes. Naturalizing the lab », *History of Science* 40 : 473-501.

**Lascoumes, Pierre** — 2001, « L'obligation d'informer et de débattre. Une mise en public des données de l'action publique », in J. Gerstlé ed., *Les effets d'information en politique* : 303-320. Paris, L'Harmattan : 378.

**Lawrence, Anna et Esther Turnhout** — 2010, « Personal meaning in the public sphere. The standardisation and rationalisation of biodiversity data in the UK and the Netherlands », *Journal of Rural Studies* 26 : 353-360.

**Masson, Michael** — 2010, « Information disclosure and environmental rights. The Aarhus Convention », *Global Environmental Politics* 10 (3) : 10-31.

**Mauz, Isabelle** — 2012, « La mise en circulation des objets scientifiques. Organisation pratique et transformations ontologiques. Le cas des escargots patrimoniaux du Mercantour », *Techniques & Culture* 59 : 224-241.

**Mauz, Isabelle et Elsa Faugère** — 2013, « Les systématiciens à l'épreuve du barcoding. Une étude des pratiques d'enrôlement scientifique », *Revue d'anthropologie des connaissances* 7 (2) : 433-459.

**Micoud, André** — 2001, « La nébuleuse associative », in M. Boyer, G. Herzlich, B. Maresca et O. Jacob eds., *L'Environnement, question sociale. Dix ans de recherches pour le Ministère de l'environnement*. Paris, Odile Jacob : 119-129.

**Pestre, Dominique** — 2003, *Science, argent et politique*. Paris, INRA Éditions, « Sciences en questions ».

**Polanyi, Karl** — 1983 (1944), *La grande transformation*. Paris, Gallimard.

**Prieur, Michel** — 1999, « La convention d'Aarhus : instrument universel de la démocratie environnementale », *Revue juridique de l'Environnement* (numéro spécial) : 9-29.

**Roux, Jacques, Florian Charvolin et Aurélie Dumain** — 2013, *Passions cognitives*. Paris, Éditions des archives contemporaines.

**Scholes, Robert J., Georgina M. Mace, Woody Turner, Gary N. Geller, Norbert Jürgens, Anne Larigauderie, Douglas M. Muchoney, Bruno A. Walther, Harold A. Mooney** — 2008, « Ecology : toward a global biodiversity observing system », *Science* 321 (5 892) : 1 044-1 045.

**Strathern, Marilyn** — 2000, « The tyranny of transparency », *British Educational Research Journal* 26 (3) : 309-321.

**Tsoukas, Haridimos** — 1997, « The tyranny of light. The temptations and paradoxes of information society », *Futures* 29 (9) : 827-843.

**Turnhout, Esther et Susan Boonman-Berson** — 2011, « Databases, scaling practices, and the globalization of biodiversity », *Ecology and Society* 16 (1) : 35. Consultable sur <http://www.ecologyandsociety.org/vol16/iss1/art35/>

**Worms, Jean-Pierre** — 2006, « Le capital social associatif en France hier et aujourd'hui », in A. Bevort et M. Lallement eds., *Le capital social*. Paris, La Découverte : 226-245.

## Résumé

Pierre Alphanféry et Agnès Fortier, *Les données naturalistes à l'épreuve de la transparence*

La conservation de la biodiversité relève d'un savoir globalisé élaboré à partir de la mise en connexion de connaissances dispersées dans des banques de données. Prenant appui sur la mise en œuvre, en France, du Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) créé à l'initiative du ministère de l'Écologie, les auteurs mobilisent la notion de transparence pour analyser le passage d'une production artisanale et localisée de données au monde globalisé des *big data*. Après avoir

## Abstract

Pierre Alphanféry and Agnès Fortier, *Naturalistic data put to the tests of transparency*

The preservation of biodiversity necessitates global knowledge attained by connecting pieces of information that have been dispersed in the multiple data banks around the world. Starting with the implementation of the Système d'information sur la nature et les paysages (Information System about Nature and Landscapes, the SINP) created at the initiative of the Ministry of Ecology, the authors have put the notion of transparency into action in order to analyze the passage from the artisanal

montré que les données naturalistes, essentiellement produites au sein d'associations privées reconnues d'utilité publique, sont « encastrées » dans un territoire et des rapports sociaux, ils voient dans la dynamique du SINP un processus de normalisation et de délocalisation qui vise à « désencastrer » les données de leur contexte. Craignant d'être dépossédées de leurs données, les associations naturalistes développent diverses stratégies de contrôle d'accès aux données, revendiquant par là même leur aptitude particulière à exercer une vigilance durable sur leur territoire.

**Mots clés**

France, Système d'information sur la nature et les paysages (SINP), données naturalistes, transparence, biodiversité, associations naturalistes, (dés)encastrement

and specifically local production of naturalist data to the globalized world of big data. They point out firstly that naturalists' data – collected from associations whose public interest has been recognized – are “embedded” in the territory along with its social bonds. They go on to speak about how, in the dynamic of the SINP, there is a process of standardizing and uprooting the data as it is removed from its context. Thus the local associations, in fear of being dispossessed of their data, have developed diverse strategies to control access to them, likewise insisting on their particular skill at maintaining a sustainable vigilance on their own territory.

**Keywords**

France, Information System about Nature and Landscapes (SINP), naturalists data, transparency, biodiversity, naturalist associations, (dis)embedded